



Reuilly, le 12 novembre 2019

RGPD - FICHER SECHERESSE 2019

Les informations recueillies dans ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Mairie de Reuilly pour informer les personnes, qui se sont déclarées victime de la sécheresse en 2019, de la parution au Journal Officiel de la reconnaissance de catastrophe naturelle pour la commune de Reuilly.

En nous renseignant vos coordonnées, vous consentez à être recontacté lors de la parution au Journal Officiel.

Les données collectées (nom, prénom, mail, adresse, numéro de téléphone, photographies ou autre document témoignant de dégradations) ne seront communiquées qu'aux agents des services de la Mairie en charge du dossier concernant la sècheresse.

Les données sont conservées pendant 1 année à compter de leur réception à la mairie. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à la mairie de Reuilly par mail à mairie@reuilly.fr ou par courrier à Mairie de Reuilly, 6, place des Écoles, 36260 Reuilly.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.